



COMMUNIQUÉ

La véritable bataille pour l'élimination des 7/14 se fait à la FTPQ

(Montréal, le 26 novembre 2014) Les horaires de faction, plus communément appelés les 7/14, horaire où les paramédics sont de garde 24 heures sur 24 pendant sept journées consécutives, mais ne sont rémunérés que 11,43 heures par période de 24 heures, doivent disparaître. La Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec (FTPQ section locale 592 de la FTQ) est convaincue que, dans leur forme actuelle, ces horaires ne sont bénéfiques qu'au point de vue financier, et ce, au détriment de la population et des paramédics.

Mesure qui devait être temporaire lorsqu'elle est apparue en 1988, les horaires de faction sont toujours en place et la FTPQ a choisi de se battre pour leur élimination en démontrant que ces horaires représentent un danger pour la population résidant dans les secteurs où ce type d'horaire est présent et pour les paramédics qui doivent s'y soumettre. La fatigue des intervenants, l'effet de ces horaires sur leur vie personnelle, le plus grand risque d'erreurs médicales ont été prouvés dans d'autres professions médicales et la FTPQ est persuadée de pouvoir établir que ces mêmes risques sont présents dans le domaine des soins préhospitaliers d'urgence.

«Le raccourci pris en ayant recours à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est spectaculaire, mais une fois rendu au bout du processus, force est de constater que rien ne changera en prenant cette voie» affirme le secrétaire-général de la FTPQ et responsable des dossiers CSST, Sébastien Gourre. «La véritable façon de contester la situation actuelle est en utilisant les lois protégeant les travailleurs et les patients. C'est un processus plus long et plus ardu, mais lorsque les préoccupations premières sont la protection du public et des paramédics, nous préférons travailler plus fort dans l'ombre que faire du bruit sur la place publique dans un processus qui n'aboutira à rien. C'est pour cette raison que nous avons déposé des griefs dans chacune de nos unités locales qui désiraient le faire. Un arbitre a été nommé et une date a été déterminée pour l'audition de la cause en 2015. D'ici-là, le comité que nous avons mis sur pied pour se pencher sur le sujet continue ses travaux.» a pour sa part ajouté Benoît Cowell, président de la FTPQ.

La FTPQ est un syndicat majeur dans le domaine du préhospitalier, regroupant près de 1200 paramédics. Nous sommes le seul syndicat indépendant exclusif de paramédics reconnu au Québec par la charte des Syndicats du Québec (Référence, LAUT'JOURNAL, avril 2012)

- 30 -

Source :
David Gagnon
Vice-président
Fraternité des travailleurs et travailleuses du
préhospitalier du Québec (FTPQ-592)
d.gagnon@ftpq-592.ca